



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Métropole Toulon Provence Méditerranée
Direction Planification
Projets Urbains
Reçu le : 02.02.2024
N° : 34

Métropole Toulon Provence Méditerranée
Service Courrier
Courrier Arrivé le :
12 FEV. 2024
N°

Monsieur le Président
De Toulon Provence Méditerranée
Hôtel de la métropole
107 Bd Henri Fabre
83041, Toulon

La Valette, le 02 février 2024

Référence à rappeler : 24011/ JLH/FD

Affaire suivie par : Sylvia RODRIGUEZ, tel.04 94 61 99 39

Objet : Avis CMAR PACA du projet de modification simplifiée N°5 du PLU de la commune de la Valette du Var

Monsieur le Président,

Vous avez transmis à nos services votre projet de modification n° 5 de du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Valette, par courrier le 08 janvier pour avis en tant que Personne Publique Associée, conformément aux dispositions des articles L.153-40 du code de l'urbanisme.

Après avoir étudié avec attention les documents transmis, notre Compagnie émet donc **un avis favorable quant à votre projet de modification de PLU**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président en l'assurance de mes sentiments

Roland ROLFO,
Président de la Chambre de niveau départemental Var

Bien à vous

